

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA NIÈVRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA NIÈVRE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ACCÈS AU DROIT

CDAD DE LA NIÈVRE
Tribunal de grande instance
Place du Palais - 58000 NEVERS
03 86 93 44 44 - cdad-nievre@justice.fr

POINT D'ACCÈS AU DROIT

C'est :

Un lieu d'accueil gratuit et accessible à tous, sans rendez-vous, il vous permet d'obtenir une information et une orientation juridique

Vous pouvez vous rendre à l'une de nos permanences d'information et d'orientation juridique gratuite suivantes :

- **RENSEIGNEMENTS**
CDAD de la Nièvre - place du Palais - 58000 Nevers
03.86.93.44.44 - cdad-nievre@justice.fr
- **PERMANENCES**
- **NEVERS ET SES QUARTIERS**
Mairie du Banlay - 4, rue Ernest Renan
03.86.71.62.71 - Le mercredi de 9h à 12h
Mairie des Montots/Grande Pature
Espace Socio Culturel Grand-Ouest Medio
1, rue Henri Fraïso - 03.86.68.43.76
Le mercredi de 14h à 17h
Maison des Services Publics et de la Citoyenneté des Courlis - 1, rue Louis Francis - 03.86.68.43.50
Le jeudi de 14h à 17h
Centre social des Bords de Loire
36, rue Bernard Palissy - 03.86.61.09.65
Le 1^{er} mardi du mois de 9h00 à 12h00
- **CHÂTEAU-CHINON Mairie** - place François Mitterrand
03.86.85.15.05 - Le 1^{er} lundi du mois de 12h à 17h
- **COSNE COURS SUR LOIRE Maison de quartier Saint Laurent** - avenue de la Paix - 03.86.28.55.44
Les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 12h à 17h
- **CLAMECY Mairie** - place du 19 Août - 03.86.27.50.70
Le 3^{ème} lundi du mois de 12h à 17h
- **LA CHARITÉ SUR LOIRE**
Centre social « la Pépinière »
rue de la Pépinière face à la gare SNCF
03.86.70.23.33 - Le 3^{ème} mardi du mois de 14h à 17h
- **CORBIGNY Maison de Pays** - 3, Grande Rue
03.86.20.22.03 - Le 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h
- **DECIZE Centre socio culturel** - 6, boulevard Galvaing
03.86.77.19.20 - Le 4^{ème} mardi du mois de 9h à 12h
- **FOURCHAMBAULT Centre socio culturel Marie Curie** - avenue Jean Jaurès - 03.86.90.90.00
Le 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h
- **GUERIGNY** (Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre)
2, rue Masson - 03.86.60.99.70
Le 1^{er} mardi du mois de 14h à 17h



C'est :

Accéder gratuitement à des consultations d'avocats, d'huissiers de justice ou de notaires

C'est :

Obtenir gratuitement des constats d'état des lieux locatifs d'huissiers de justice

- Ces deux services s'adressent uniquement aux personnes domiciliées dans la Nièvre et justifiant d'un avis de non imposition ou de versement du RSA
- Ces bons de consultations et de constats des lieux sont à retirer dans les points d'accès au droit, ou à la demande, par téléphone, mail ou courrier adressé directement au CDAD de la Nièvre aux coordonnées ci-dessous :

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Nièvre

Place du Palais - 58000 NEVERS
03 86 93 44 44 - cdad-nievre@justice.fr